

R/TP 54p

de Salomon Reinach

ANNALES DU MUSEE GUIMET

del'anten

REVUE
DE
L'HISTOIRE DES RELIGIONS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. RENÉ DUSSAUD ET PAUL ALPHANDÉRY

AVEC LE CONCOURS DE

MM. R. BASSET, A. BOUCHÉ-LECLERCQ, J.-B. CHABOT, FR. CUMONT, E. DE FAYE,
G. FOUcart, A. FOUCHER, COMTE GOBLET D'ALVIELLA, MAURICE GOGUEL,
H. HUBERT, G. HUET, L. LEGER, ISRAEL LÉVI, SYLVAIN LÉVI, AD. LODS,
FR. MACLER, M. MAUSS, A. MEILLET, P. MONCEAUX, Ed. MONTET, A. MORET,
P. OLTRAMARE, F. PICAUVET, C. PIEPENBRING, A. RÉBELLIAU, SALOMON
REINACH, J. TOUTAIN A. VAN GENNEP, ETC.

PAUL HUMBERT
—
LES MÉTAMORPHOSES DE SAMSON
OU
L'empreinte israélite sur la légende de Samson



PARIS
ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE (VI^e)

1919



R/TP 54p

LES MÉTAMORPHOSES DE SAMSON

OU

L'EMPREINTE ISRAÉLITE SUR LA LÉGENDE DE SAMSON



LES MÉTAMORPHOSES DE SAMSON

OU

L'EMPREINTE ISRAËLITE SUR LA LÉGENDE DE SAMSON

Commentant un jugement de Julien l'Apostat qui déclarait que Samson ne méritait que le mépris, le marquis d'Argens s'improvisa un jour l'ironique défenseur de ce juge fameux¹ : « Il n'est pas surprenant, écrivait-il, que Julien qui n'ajoutait aucune foi à l'Écriture et qui ne croyait pas les miracles qui y sont rapportés, ait regardé comme des fables absurdes ce que l'on disait des choses qu'avait faites Samson. Dépouillons-nous pour un instant de tous préjugés et voyons s'il était possible que Julien, privé des secours de la foi, pût croire qu'on avait attaché un flambeau à la queue de trois cents renards pour brûler et dévaster les campagnes des Philistins ; que mille hommes avaient été tués par un seul avec une mâchoire d'âne qui n'était pas encore sèche, et qu'une fontaine était ensuite sortie d'une dent de cette mâchoire. Je sais que tout cela est vrai, quelque fabuleux qu'il paraisse, parce que je me sers ici de la maxime de Saint-Augustin qu'on ne peut rejeter un miracle de l'Écriture qu'on ne les rejette tous, et que s'il y en avait un de faux il faudrait que tous les autres le fussent aussi..... Aussi un chrétien ne peut nier les miracles de Samson sans nier en même temps tous ceux qui sont rapportés dans l'Écriture. Je crois donc fermement ce

1) *Défense du paganisme par l'empereur Julien, avec des notes par M. le marquis d'Argens*, 3^{me} éd. (Berlin 1769), t. I p. 133 suiv.

que la Bible dit de Samson et je n'examine pas comment cela peut avoir eu lieu. Mais Julien était païen, ennemi du christianisme : pouvait-il donc s'empêcher de traiter de contes ridicules des choses qu'on oserait à peine mettre dans des contes de fées?..... Je le répète encore : il est injuste de condamner un philosophe païen et de l'injurier pour ne pas ajouter foi à un miracle qui exige toute la soumission qu'un chrétien doit à la Bible pour qu'il le regarde comme tel. »

Les esprits ont marché depuis que le commensal de Frédéric II a publié cette page mordante ! La théologie historique s'est constituée en discipline scientifique et chacun trouve aujourd'hui naturel d'appliquer à l'étude de la littérature biblique les mêmes méthodes qu'à celle d'Homère, de Platon ou du Coran. L'esprit historique a porté le coup de mort aux railleries voltairiennes, car le « credo quia absurdum » ne gouverne plus ceux qui savent que c'est un devoir pour l'historien impartial de reconstruire critiquement l'épopée grandiose mais lointaine que la Bible renferme.

Je ne veux examiner ici, ni ce qu'il y a éventuellement d'historique dans la tradition relative à Samson, ni s'il existe un arrière-fond mythique sous la rédaction actuelle. Mon objet est plus limité : les chapitres XIII à XVI du *Livre des Juges* ne présentent-ils pas leur héros sous des aspects parfois si divers et contradictoires qu'on est obligé de statuer une évolution de cette légende au cours des phases successives de l'histoire d'Israël et une emprise grandissante du yahvisme sur une matière profane au début ? Mes recherches ont été provoquées et fécondées par un travail de Gunkel sur Samson¹. Sur la voie tracée par ce maître des études hébraïques il reste cependant à glaner et ce sont des précisions, des explications et des développements nouveaux que je voudrais apporter maintenant.

1) Gunkel, *Reden und Aufsätze* (1913) p. 38 suiv.





Samson est-il une figure spécifiquement israélite? Est-ce un enfant légitime du peuple israélite et un produit authentique de la religion yahviste? Son père, dit le *Livre des Juges*, s'appelait Manoakh, nom propre qu'on ne lit qu'ici dans l'Ancien Testament (cp. Juges XIII *passim*; XVI, 31), et Manoakh habitait à Sor'a. Comme le *Livre des Chroniques* nous apprend qu'après l'exil les habitants de Sor'a constituaient la moitié du clan mânakhtite (1 Chrôn. II, 52, 54), Wellhausen a supposé avec beaucoup de vraisemblance que Manoakh est le héros éponyme de Sor'a. D'autre part les *Chroniques* donnent pour ancêtre à ces Mânakhtites Shobâl fils de Khour (1 Chron. II, 51, 52)¹. Or il est curieux de constater que l'antique généalogie de Gen. XXXVI, 20-28 mentionne, elle aussi, Mânakhat fils de Shobâl (cp. Gen. XXXVI, 23), mais déclare expressément que c'est là un clan khorite. Il est évident que le Khour des *Chroniques* est identique aux Khorites de Gen. XXXVI; par conséquent Manoakh, ancêtre éponyme des Mânakhtites de Sor'a, est de race khorite et non israélite, il appartient à cette population qui habitait les montagnes de Séir et les pentes du Ouady es Sarâr avant les Edomites et les Israélites (cp. Deut. II, 12, 22), population qui, comme le prouvent les noms de ses clans, était d'ailleurs elle aussi de race sémitique². En conclusion, comme Ed. Meyer l'a déjà suggéré³, Samson, que la légende déclare fils de Manoakh, serait de souche khorite, préisraélite; il ferait donc, à l'origine, partie du patrimoine de ces peuplades qui occupèrent tout ou partie de la Palestine avant l'arrivée des tribus conduites par Moïse et Josué, de ces peuplades que les documents égyptiens nomment les Kharou. J'ajoute qu'une des lettres de Tell el Amarna semble confirmer l'existence des Mânakhtites dans ces contrées au XIV^e siècle

1) Lis. au v. 52 *hammânahti* (cf. v. 54) au lieu de *hammenouhot*.

2) Cf. Louis Aubert, *Bible du Centenaire: La Genèse*, p. 48 en note.

3) Ed. Meyer, *die Israeliten* (1906) p. 337, 340, 524 suiv.

déjà avant notre ère : on y mentionne en effet dans le voisinage de Gézer une cité du nom de Mânkhate¹ qui aurait été bâtie à cette époque par un lieutenant du Pharaon. Pour autant que le rapport statué par nos sources entre Samson et Manoakh n'est pas artificiel, la figure de Samson appartiendrait donc à l'antiquité préisraélite.

Ceci doit-il nous surprendre ? Les traits du Samson biblique ont-ils quelque chose de si particulièrement israélite et yahviste ? Il est vrai qu'un verset du récit de son Annonciation (Jug. XIII, 2 : cp. v. 25) relève que Samson était de la tribu de Dan, mais cette mention est isolée et ne revient plus jamais dans la suite de l'histoire. Mais surtout, à la date assignée par la chronologie à l'histoire de Samson, la présence des Danites dans ces parages semble inadmissible. La migration des Danites (Jug. XVII et XVIII) fût-elle même historique (cp. Jug. I, 34 suiv.), qu'elle serait en tout cas antérieure au début de l'époque dite des Juges puisque le cantique de Débora situe déjà la tribu Danite sur la côte maritime et septentrionale de Canaan (Jug. V, 17)². Si, dans le texte actuel, Samson est qualifié de Danite, c'est que, lorsqu'on incorpora sa légende au cycle israélite, on crut devoir le rattacher à celle des tribus qui, un jour (cp. Jug. I, 34), avait occupé ce territoire ; on commit ainsi un anachronisme flagrant.

Quant à la matière légendaire elle-même, si elle ne prouve pas spécialement l'origine non-israélite du héros, elle montre du moins qu'à l'origine celui-ci n'avait aucun cachet religieux, yahviste. Voilà déjà longtemps que Wellhausen³ a relevé le contraste entre la forme religieuse et nationale de ces légendes et le fond profane, savoureux, populaire. A relire attenti-

1) Knudtzon, *die El-Amarna-Tafeln* Lettre 292, 30, 48, cf. t. II p. 1344. C'est la peut-être, sans doute dans la région où coule l'actuel ouady el Menâkh, qu'habitait la seconde moitié du clan mânakhtite (cf. 1 Chron. II, 52).

2) La mention dans Juges V de Dan à côté d'autres tribus du Nord prouve que ce texte place Dan au Nord.

3) Wellhausen, *Composition des Hexateuchs*, 2^e éd. (1889), p. 229.

vement ces quatre chapitres on se convainc que l'élément religieux n'est qu'un vernis cachant un ensemble de conceptions plus ou moins primitives et antérieures au yahvisme.

Cette matière sans rien de national et de spécifiquement yahviste a bien des chances de refléter la physionomie du Samson primitif. Et, à cet égard, s'il est un caractère distinctif de Samson, c'est sa force. Or plusieurs explications de cette force merveilleuse coexistent dans la geste de Samson, mais il en est une qui dépouille toute teinte yahviste ou nationale et semble plus primitive que les autres par la mentalité qu'elle présuppose : le secret de sa force réside dans ses cheveux. Cette explication se trouve sans aucun alliage dans le récit de la mort de Samson. Là en effet plus question de naziréat ou d'inspiration de Yahvé, une seule chose est nécessaire : que ses cheveux repoussent ! alors aussi sa force revient (Jug. XVI, 22). La vertu magique de l'abondante chevelure du héros explique à elle seule ses exploits. C'est le thème si fréquent dans le folk-lore et d'après lequel l'âme ou la force réside dans les cheveux¹. La trahison de Dalila en est une autre illustration car que retrouve-t-on tout au fond de ce récit, sinon l'idée que les cheveux de Samson le rendent invincible de par leur vertu magique, doublée peut-être par le fait qu'il porte sept boucles, chiffre magique lui aussi (Jug. XVI, 13, 19).

Ce Samson primitif, khorite peut-être, ou sur lequel du moins le yahvisme n'a pas encore mis son empreinte, sorte d'hercule de foire qui fait étalage de sa force, c'est le Samson à la mâchoire d'âne, celui qui déchire de ses mains nerveuses un jeune lion, celui qui dépose au sommet d'une montagne les lourdes portes de la ville de Gaza, celui qui rompt les liens les plus solides, celui enfin qui, les yeux crevés et saignants, meurt en beauté sous les ruines du temple de Dagon. C'est ce

1) Cf. Frazer, *Folklore in the Old Testament* (1919), vol. II, p. 480 suiv. ; Sikes, art. Hair and nails dans l'*Encyclop. of Religion and Ethics*, vol. VI, (1913), p. 474 suiv.

campagnard palestinien, grossier mais plein d'humour, qui lâche trois cents renards pour incendier les champs de ses rivaux, pose des énigmes coûteuses à ses amis de noce, se moque de Dalila son amante. C'est ce gars débordant de vie, qui court les aventures galantes et échoue une nuit dans un mauvais lieu de Gaza. C'est aussi, comme Gunkel l'a finement noté¹, le représentant de l'homme de la nature en face du civilisé, le Philistin; il incarne la lutte de l'inculture contre la culture, en même temps que la secrète envie des Cananéens en présence de ces envahisseurs Crétois débarqués depuis peu, sous Ramsès III (1198-1167). Vaincu dans la réalité par le Philistin raffiné, le Palestinien se réfugie dans le rêve et chante en imagination le triomphe des muscles sur l'art.

Notez du reste que la lutte de Samson n'a rien de systématique, ce n'est pas une guerre en règle, ce sont simplement les éclats d'une passion débridée et fantasque. A analyser ces vieux récits, voilà donc, semble-t-il, l'image la plus ancienne que nous ayons de Samson. Violent et passionné, il est digne d'un sombre drame de la Renaissance et serait cher à Stendhal, mais rien en lui ne décèle l'atmosphère religieuse du yahvisme. Cette constatation ne serait pas pour surprendre, même au cas où l'on préférerait l'origine danite à l'origine khorite du héros, car les Danites n'étaient pas des Israélites pur sang (cp. Gen. XXX, 6 E; Gen. XLIX, 16)²; c'était sans doute un clan de cet « Israël » dont la stèle de Mènephtah nous atteste vers 1226 l'établissement en Palestine avant l'arrivée au midi de Canaan des tribus parties du Sinaï et qui apportaient avec elles le culte de Yahvé³.

Il est un fait toutefois qu'on pourrait opposer à cette conception d'un Samson primitivement profane et non yahviste : c'est le récit de son annonce (Jug. XIII). N'y est-il pas revêtu d'emblée de l'auréole yahviste? Mais, au point de vue

1) Gunkel, *Reden und Aufsätze*, p. 39, 40.

2) Cp. Luther, ZAW, 1901, p. 37.

3) Cp. Burney, *the book of Judges*, (1918), p. CVI suiv.

littéraire, remarquons que ce chapitre XIII se distingue des chapitres XIV à XVI : si le chapitre XIII est de la main d'un rédacteur de l'école yahviste¹, les caractères distinctifs de J sont absents des chapitres XIV à XVI. En outre les chapitres XIV à XVI tranchent par leur ton profane sur l'introduction toute empreinte de piété : le héros du chapitre XIII et celui des chapitres XIV à XVI ne sont pas de la même famille. Le chapitre XIII nous prépare à lire l'histoire édifiante d'un envoyé spécial de Dieu, tandis qu'aux chapitres XIV à XVI ce dernier a perdu presque tout souvenir de cette mission divine et se comporte fort... librement! Le chapitre XIII fait donc l'effet d'une préface religieuse, mise par un rédacteur postérieur et yahviste en tête du cycle de légendes populaires et profanes courantes de son temps; nous n'avons donc pas à en tenir compte pour reconstruire l'image originale de Samson².

Samson est né en dehors du milieu yahviste et le secret de sa force se cachait alors dans sa chevelure, mais, lorsqu'Israël combina sa geste avec le cycle des traditions nationales, on éprouva le besoin de donner au héros un cachet moins païen et d'expliquer notamment sa force merveilleuse en fonction des croyances spécifiquement israélites. Le yahvisme déteignit sur la vieille image et lui fit subir plus d'une altération. Pour entrer au panthéon des ancêtres illustres d'Israël, Samson dut prendre le masque, revêtir des vêtements qui ne sont point à sa taille, faire pieuse figure; mais, sous cet accoutrement d'emprunt, le robuste et vert compagnon est gêné, sa physionomie reste sensuelle, ses actes étranges, sa moralité douteuse, le saint homme n'est guère édifiant.

La plus ancienne empreinte de la religion d'Israël sur la légende de Samson, je crois la retrouver dans ces versets où le personnage est présenté comme inspiré par Yahvé! « L'esprit de Yahvé commença à l'agiter à Makhanê-Dân .. » lisons-nous

1) Cp. Böhmer, ZAW, 1885, p. 261-274.

2) Cp. Burney, *op. cit.*, p. 337.

une première fois (XIII, 25); puis, à trois reprises, nous rencontrons la formule stéréotypée : « L'esprit de Yahvé fit irruption en Samson » (XIV, 6, 19^a; XV, 14). Le premier passage implique d'abord clairement que Samson n'était pas inspiré de naissance mais n'obtint cette qualité qu'après son adolescence¹. Il ne s'agit donc pas ici d'une consécration antérieure à sa naissance et innée, mais d'une vocation acquise et relativement tardive. Puis cette inspiration est conçue comme soudaine, irrésistible et presque physique. Les termes hébraïques employés désignent une brusque prise de possession de l'esprit de Samson par l'esprit de Yahvé². En outre le phénomène se réitère puisqu'on mentionne que l'esprit l'agita pour la première fois à Makhanê-Dân (XIII, 25), puisqu'on relève ensuite chaque occasion où la chose se renouvelle (XIV, 6, 19^a; XV, 14) et qu'on spécifie que cet esprit peut se retirer de Samson (XV, 20). Inspiration subite, passagère, violente, amissible, inspiration qui jette le héros aux actions les plus téméraires et lui confère une énergie surhumaine³, voilà la première explication que la religion israélite ait donnée de la personne et spécialement de la prodigieuse force du héros Samson. Nous voici bien loin de la conception antique d'une vertu magique résidant dans la longue chevelure!

Un indice littéraire confirme du reste le caractère secondaire de cette explication. Samson se lève du repas de noce et s'apprête à entrer dans la chambre nuptiale⁴; lorsque ses amis lui glissent malicieusement à l'oreille le mot de l'énigme qu'il leur a proposée. Alors, dit le texte, « l'esprit de Yahvé fondit sur lui, il descendit à Ascalon, y tua trente hommes, prit leurs

1) Cp. aussi XIII, 24 : « le jeune homme grandit et Dieu le bénit... »

2) Pour cet emploi de *sâlah*, cp. Juges XIV, 6, 19; XV, 14; 1 Sam. X, 6, 10; XI, 6; XVI, 13; XVIII, 10.

3) Elle lui permet de vaincre un lion (XIV, 6), de tuer trente hommes à lui seul (XIV, 19^a), d'abattre mille Philistins à coups de mâchoire d'âne (XV, 14), de jeter bas le temple de Dagon (XVI, 28 où Dieu est le sujet de *hazzeqéni*).

4) Au lieu de *haharsâh* l. à XIV, 18 *hahadrâh*. Cp. XV, 1.

dépouilles et donna les vêtements à ceux qui avaient expliqué l'énigme (XIV, 19^a), et son courroux s'embrasa et il remonta chez son père (XIV, 19^b). » On s'étonne, comme Budde l'a signalé jadis¹, que la colère de Samson ne se soit pas refroidie après le meurtre des trente Philistins mais qu'un second accès succède au premier; en outre la fin du verset (XIV, 19^b) se relie harmonieusement au v. 18 par dessus le v. 19^a: ce dernier, c'est-à-dire l'allusion à l'irruption de l'esprit divin, est selon toutes vraisemblances, une glose. Dans le récit original ne figurait que le v. 19^b, et l'on voyait alors Samson plein de courroux quitter brusquement le festin sans tenir sa promesse envers des tricheurs, colère humaine et toute naturelle; pour le glossateur au contraire, Samson doit faire honneur à ses engagements et sa rage est divine, c'est l'esprit de Yahvé qui, surnaturellement, agit en lui et par lui. Ici donc la critique littéraire elle-même appuie l'analyse psychologique et historique.

De quels cercles de la religion israélite est sortie cette première adaptation religieuse, yahviste, de Samson? L'hésitation n'est guère possible: c'est la formule des cercles familiers avec les idées et les pratiques du vieux prophétisme populaire hébraïque, et l'explication tend à présenter Samson comme un organe de Yahvé, au même titre que ces inspirés, ces enthousiastes que rencontra Saül et qui, tels des derviches, parcouraient les campagnes au bruit des instruments de musique et en prononçant dans leur extase des discours extraordinaires (1 Sam. X, 5 suiv.). On se rappelle que, dans les milieux populaires, l'action de l'esprit de Yahvé était conçue de façon très physique (cp. 1 Rois XVIII, 12; 2 Rois II, 16) et que tout ce qui dépassait les limites de la sagesse ou de la puissance humaine était rapporté à cette action divine, génie poétique (2 Sam. XXIII, 2), extase des prophètes (1 Sam. X, 10), exploits des héros (Juges III, 10; VI, 34; XI, 29), sagesse des

1) Cp. Budde, *Commentar ad. loc.*, 1897.

juges, folie furieuse (1 Sam. XI, 6 ; XVIII, 10) ; les contemporains d'Osée faisaient même de « l'homme de l'esprit » un synonyme du prophète (Osée IX, 7). Certes je ne soutiens pas qu'au temps des Rois on ait voulu présenter Samson comme un prophète de métier ; il est néanmoins évident qu'on le range parmi les inspirés d'En-Haut, et l'analogie frappante des formules relatives à l'inspiration de Samson et à celle de Saül et de ses acolytes (1 Sam. X, 6, 10 ; cp. avec Juges XIV, 6, 19^a ; XV, 14) me paraît prouver qu'à ce stade de la légende on n'établit entre le fils de Manoakh et les « nâbis » qu'une différence de degré et non d'essence : chez les uns et les autres c'est Yahvé qui est à l'œuvre, le mode seul de son action varie selon qu'il se propose tel ou tel but. L'esprit divin, c'est-à-dire une énergie divine se manifeste en Samson, indépendamment d'ailleurs de ses dispositions morales : il est un héros de Yahvé. On le voit, l'emprise yahviste est encore assez superficielle, elle n'a rien de permanent, mais Samson est cependant compris et expliqué au nom des croyances yahvistes ; il est donc digne d'être enrôlé parmi les grands hommes d'Israël.

On aura constaté que dans cette première phase de l'absorption de Samson par le yahvisme, le motif de la longue chevelure ne joue plus aucun rôle. Or, c'est lui qui, bientôt, servira de prétexte à un nouveau progrès dans l'assimilation et provoquera une troisième métamorphose du personnage. Cette nouvelle étape dans l'évolution de la légende est franchie par le chapitre XIII (moins le v. 25) et par la glose du chapitre XVI, 17^{a1}. Dans cette préface religieuse et solennelle, Samson devient en effet méconnaissable¹ : ce n'est plus le joyeux gars de village, passionné, sensuel et protégé par un charme magique, ce n'est plus même le bouillant inspiré de Yahvé, c'est désormais un ascète, ceint dès son enfance d'un nimbe

1) Plus exactement les mots « car je suis consacré à Dieu dès le sein de ma mère ».

2) Cp. Gunkel, *op. cit.*, p. 48, 60 ; Burney, *op. cit.*, p. 242 suiv.

mystique, soigneusement mis à part du monde et de ses souillures, miraculeusement conçu (XIII, 3), annoncé à ses parents par un ange du ciel. C'est un « naziréen », c'est-à-dire un homme « consacré » à Dieu (XIII, 5.7; XVI, 17^a β). Le Code Sacerdotal nous renseigne minutieusement sur les obligations imposées après l'exil, et sans doute depuis longtemps, au naziréen (Nombres VI). Il devait s'abstenir de vin, de toute boisson enivrante et même de raisins, frais ou secs; il lui fallait ensuite laisser pousser ses cheveux, ne les raser qu'à l'expiration de son vœu et ne se souiller au contact d'aucun cadavre, fût-ce même de son plus proche parent. Voilà, d'après Juges XIII, quelle devait être la règle de vie de Samson (cp. XIII, 12).

Ne saute-t-il pas aux yeux que cet idéal austère contredit les données qui font l'essentiel des chapitres XIV à XVI? Le Samson des chapitres XIV à XVI tourne le dos à l'ascète du chapitre XIII: organiser un festin auquel le narrateur donne le nom symptomatique de « beuverie » (cp. XIV, 10 *mishtèh*), occire des ennemis par centaines, recueillir du miel dans la carcasse d'un lion, courir les aventures amoureuses, mais ce sont là tout autant d'infidélités grossières à la loi du naziréat. Autant dire que le Samson des chapitres XIV à XVI n'a rien de commun avec le Samson naziréen du récit de l'annonciation! Le Samson naziréen est né simplement du désir de rendre compte de la longue chevelure du héros, motif que le yahvisme primitif avait relégué à l'arrière-plan. A une époque postérieure on ne s'expliquait plus cette chevelure que par la coutume du naziréat, d'où le changement de décor. Cette métamorphose n'est donc pas organique, elle résulte d'une méprise et fausse la psychologie de Samson.

Un point reste à préciser: à deux reprises (XIII, 5.7; cp. XVI, 17) l'auteur de la légende de l'annonciation raconte que Samson sera consacré à Dieu « dès le sein de sa mère », et il précise que celle-ci devra, à partir de la visite de l'Ange de Yahvé, s'abstenir de vin, de liqueurs fortes et de tout aliment

impur (XIII, 4, 7, 13, 14). Or la loi ne parle jamais d'un naziréat s'imposant dès la naissance et dont la mère du naziréen pourrait remplir certaines clauses. Je ne crois pas que nous ayons ici une antique variante de la loi classique de Nombres VI, car la divergence en question s'explique aisément par les seules données du problème de Samson. On constatait les longs cheveux du héros et les justifiait par son soi-disant naziréat, mais on n'était pas sans remarquer que la conduite du personnage s'harmonisait peu avec le statut qui la devait régler. Alors, pour maintenir le naziréat mais ôter en même temps le scandale, on reporta ingénieusement sur la mère la plupart de ces rites de séparation qui auraient dû incomber à Samson lui-même (XIII, 4, 7, 13, 14), ne réservant au fils que l'obligation de laisser croître ses cheveux (cp. XIII, 5 avec XIII, 4). Ces rites contagionnistes¹, fondés sur la matérialité et la transmissibilité des qualités acquises, visent dès lors à consacrer le fils par la mère, l'ascèse de la mère dispense le fils de suivre rigoureusement la loi du naziréat. Voilà qui nous explique ces recommandations d'ascétisme faites par l'ange à la mère de Samson, recommandations que, dans une scène analogue, on n'avait pas faites à Sara (Gen. XVIII, 9, 10) et qui, dans l'Évangile, ne s'adressent pas à Elisabeth elle-même, mais au futur Jean-Baptiste seulement (Luc I, 15). De là aussi le soin que prend le narrateur de relever que Samson sera consacré à Dieu « dès le ventre de sa mère » (XIII, 5, 7; XVI, 17).

Il n'est même pas impossible qu'à côté des allusions très claires à l'abstinence de la mère, le récit de l'annonciation conserve quelques traces obscures de l'abstinence du fils lui-même; dans ce cas, au naziréat direct et personnel de Samson on aurait substitué après coup un naziréat indirect, héréditaire pour ainsi dire, et corrigé dans ce sens le texte premièrement. En effet, à la seconde visite de l'Ange de Yahvé, le

1) Pour des rites semblables cp. Van Gennep, *les rites de passage* (1909), p. 58 suiv.

père lui demande : « Quand ta prédiction se réalisera, quel sera le statut de l'enfant, son régime ? » Le texte présuppose donc ici que c'est au fils qu'incomberont les rites d'usage. Mais l'ange, au lieu de répondre à cette question et d'indiquer à quels tabous l'enfant se soumettra, ordonne que la mère s'abstienne de toute boisson alcoolique et de tout aliment impur. Cette incongruence entre la question et la réponse ne nous engagerait-elle pas à mettre, dans la réponse de l'ange (XIII, 13, 14), tous les verbes au masculin de telle sorte que la réponse devienne pertinente et s'applique expressément à l'enfant plutôt qu'à sa mère¹ ? Serait-ce peut-être la teneur originale du récit de l'annonciation, Samson y étant représenté comme un authentique naziréen tandis que, plus tard, on franchit une étape nouvelle et le transforma en un naziréen de naissance ?

Quoi qu'il en soit de ce détail, le Samson du chapitre xiii représente en tout cas la troisième incarnation de Samson : ce n'est plus le géant impulsif, à la force magique, des vieux contes populaires, ce n'est plus l'inspiré en qui la puissance d'En-Haut fait de soudaines et violentes irruptions, c'est désormais une force disciplinée. Il n'y a en lui ni spontanéité, ni fougue, ni action immédiate et occasionnelle de Dieu ; Yahvé n'agit plus en lui que médiatement, par des causes secondes (les rites du naziréat), et il est consacré en permanence à Yahvé. C'est ainsi que les traits de cette farouche figure s'adouçissent au cours des années, mais ce Samson apprivoisé et convenable a perdu son cachet antique et pittoresque.

Samson se métamorphosera cependant une fois encore. Consacré à Dieu, il n'était qu'un naziréen entre mille, une gloire plus éclatante l'attend : il va prendre place parmi les héros nationaux et devenir un « juge » d'Israël. C'est aux

1) Cp. dans le même sens Lagrange, *le Livre des Juges* (1903) p. 226 ; Gressmann *Schriften des AT's*, I, 2 (1914), p. 238 ; Budde, op. cit. p. 93.

Deutéronomistes qu'il est redevable de cette dernière transformation, et, plus exactement, au rédacteur deutéronomiste du Livre des Juges (XIII, 1.5^b ; XIV, 4^b ; XV, 20 ; XVI, 31^b). Cinq brèves notes du rédacteur nous apprennent en effet que c'est au temps de l'oppression philistine que Samson fut « juge » d'Israël et que sa judicature dura vingt ans.

Pourtant, à lire d'un œil non prévenu l'épopée de Samson, il n'apparaît pas comme ayant voué sa vie à l'extermination des ennemis ; au contraire il fait preuve d'un latitudinarisme prononcé, ne craint pas de frayer avec les étrangers, épouse une Thimnite, s'entoure de convives philistins, vit donc avec eux en termes amicaux. Il n'est pas ennemi principal des Philistins et ne soutient contre eux aucune lutte systématique. Il n'a avec eux que des rixes, explosions de son âme indomptée. On ne saurait donc l'assimiler à un enthousiaste sacrifiant sa vie à la cause de l'affranchissement politique d'Israël. Nulle part on ne le voit à la tête des armées d'Israël ; il agit en isolé, il n'est qu'une grandeur locale¹. Il est si loin de symboliser la guerre anti-philistine que les Judéens le trahissent en le livrant lâchement aux Philistins (XV, 9 suiv.).

Pourquoi, dès lors, lui fit-on l'honneur de le classer parmi les sauveurs de la patrie ? Sa force proverbiale a sans doute contribué à lui valoir cette promotion. En outre, comme il était censé avoir vécu dans un canton qui fut un jour soumis au joug philistin, l'idée se présentait aisément d'incarner en lui la résistance à ces envahisseurs ; la tradition populaire ne rapportait-elle pas d'ailleurs tous les mauvais tours qu'il avait joués à ces adversaires détestés ? Mais surtout, lorsque, pour des motifs à la fois politiques et géographiques, on eût changé l'ancien khorite en un danite, le nom même de la tribu de Dan fut de nature à faire attribuer un juge à ce clan, puisque Dan vient d'une racine (*din*) signifiant « juger ».

1) Cp. Budde, art. Samson, dans *Hasting's Dictionary of the Bible*, vol. IV, p. 379.

Enfin il n'est pas exclu que nous ayons là un lointain écho d'un mythe solaire. Samson le danite serait-il, comme le propose Burney, l'image pâlie de ce dieu solaire dont le nom rappelle étrangement le sien, de ce Shâmash auquel on donnait aussi le titre de « juge » du ciel et de la terre¹ (*Shâmash dâñ shamê u erçûû*) ? La divinité solaire, patron et juge primitif de la tribu de Dan, jetterait ainsi un dernier éclat sur son descendant dégénéré².

Au terme de cette analyse, jetons un coup d'œil d'ensemble sur cette carrière mouvementée. La légende remonte par delà les origines d'Israël car on la racontait déjà dans les stations khorites du sud palestinien ; Samson représente alors l'idéal du jeune villageois oriental, indépendant, fort, sensuel, vaniteux, avec une pointe d'humour qui frise la grossièreté ; ses cheveux sont porteurs d'une vertu magique. Le merveilleux créa alors des épisodes qui amènent les développements de passion les plus vrais et les plus imprévus. Quelques motifs mythiques se mêlent-ils à ces narrations primitives ? je laisse la question ouverte³. Puis Israël hérite de cette figure légendaire. Samson est naturalisé, il reçoit ses lettres de bourgeoisie danite. Sur quoi la religion yahviste à son tour ne tarde pas à l'enrôler sous la bannière de la divinité nationale et le travestit en un inspiré ; sa force procède de Dieu même, mais il garde son cœur sauvage et passionné. Hélas ! ses cheveux le font bientôt prendre pour un naziréen ; le pauvre Samson est mis au régime, on lui compose un visage austère, les jours de Thélème sont passés ! Il reste, il est vrai, à son passif quelques aventures gauloises qui cadrent mal avec cet ascétisme de commande, aussi sa mère lui rend-elle l'inappréciable service d'accomplir en personne et par avance ce qui répugnait à l'humeur du fils. Voilà Samson naziréen de naissance.....

1) Cp. Muss-Arnolt, *Assyrisch-englisch-deutsches Handwörterbuch*, s. v. *dânu* 2.

2) Burney, op. cit. p. 392.

3) Pour l'interprétation mythique cp. Stahn, *die Simsonsage* (1908).

lorsque surviennent les théologiens de l'école du Deutéronome qui lui confèrent la dignité suprême de héros national. C'est désormais et pour les siècles Samson le juge d'Israël, le libérateur du joug philistin. Ses écarts de conduite sont légitimés : comme le dit le rédacteur deutéronomiste, il cherchait simplement des « occasions », des prétextes pour entrer en conflit avec les Philistins (XIV, 4), et la fin sanctifie les moyens ! Seule l'aventure avec Dalila embarrassa les Deutéronomistes qui semblent l'avoir proscrite de l'édition deutéronomique du livre des Juges ; c'est du moins ce qui paraît résulter de la double formule conclusive (XV, 20 ; XVI, 31^b). Plus tard on l'inséra d'ailleurs de nouveau dans l'ouvrage.

De tout cela se dégage finalement une image d'une pathétique grandeur, un modèle d'héroïsme, une leçon de sacrifice, une illustration du péril et de la gloire d'une vie consacrée à Dieu. On comprend que Milton s'en soit inspiré dans cet admirable poème dramatique qui est son chant du cygne, ce « Samson Agonistes » où Samson symbolise l'idéal puritain en lutte contre le régime servile et mondain des Cavaliers et où le poète célèbre par anticipation le jour des vengeances divines, la révolution de 1688.

L'évolution de cette légende témoigne donc de l'emprise croissante de la religion d'Israël sur une matière d'origine étrangère et profane. Les siècles s'écoulent : fantaisie, verve, passion, impulsivité sont comprimées par un idéal sévère et moral, et le nationalisme israélite fait servir à la glorification d'Israël ce grand enfant qui devient un exemple tragique de la bénédiction et du châtement promis à la fidélité et à l'infidélité envers Dieu. Ce Samson puritain, ce Guillaume Tell israélite, sont une éloquente attestation de la capacité assimilatrice et de la puissance morale du génie hébreu. Dirai-je toutefois qu'ils me font regretter un peu celui dont Anatole France dit si joliment¹ : « il était très fort, très simple, li

1) Anatole France, *Pierre Nozière*, p. 4.

n'avait pas l'ombre de méchanceté, il fut le premier des romantiques, et non certes le moins sincère ». J'intitulerais en effet cette histoire : Samson, ou comment un romantique devint classique.

Neuchâtel.

PAUL HUMBERT.
Professeur à l'Université.

ÉDITIONS ERNEST LEROUX, RUE BONAPARTE, 28

Vient de paraître :

LE POÈME SUMÉRIEN

Par **S. LANGDON**

Professeur à l'Université d'Oxford

Traduit de l'anglais par Ch. VIROLLEAUD

Un vol. in-8. 15 fr.

MONUMENTS DE L'ART BYZANTIN

IV

LES

Monuments Chrétiens de Salonique

Par **Ch. DIEHL**, Membre de l'Institut

LE TOURNEAU et **SALADIN**, Architectes

In-4, illustré avec album de 68 planches dont 13 en couleurs. 125 fr.

MÉMOIRES CONCERNANT L'ASIE ORIENTALE

Sous la Direction de MM. **SENART** et **CORDIER**

Membres de l'Institut

3 volumes in-4.

PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES
VIVANTES

HISTOIRE UNIVERSELLE

PAR

Etienne Asolik de Tarôn

Traduite de l'arménien et annotée

Par **Frédéric MACLER**

Lauréat de l'Institut

Professeur à l'École des Langues Orientales

Deuxième Partie. — Livre III

Un vol. in-8 20 fr.

ÉDITIONS ERNEST LEROUX, RUE BONAPARTE, 28

BIBLIOTHÈQUE SCANDINAVE

I

LA LOGIQUE DE LA POÉSIE

Par **Hans LARSSON**
Professeur à l'Université de Lund

Un vol. in-8. 7 fr. 50

LE LIVRE DE LA CRÉATION ET DE L'HISTOIRE

de **Motahhar ben Tâhir el Maqdisi**
Publié et traduit

Par **M. Ch. HUART**, Membre de l'Institut

LA VERSION ARMÉNIENNE

DE

L'Histoire des Sept Sages de Rome

mise en français

Par **Frédéric MACLER**

Un vol. in-18 5 fr.

LA GRANDE QUESTION D'OCCIDENT AU PAYS DE LA SARRE

(Sarrebrück & Sarrelouis)

Par **E. BABELON**, Membre de l'Institut

Un vol. in-8, nombreuses illustrations et carte. 15 fr.